

Morand Jacques, Rime Nicolas, Page Pierre-André, Bapst Markus, Siggen Jean-Pierre, Jendly Bruno, Geinoz Jean-Denis, Cardinaux Gilbert, Thévoz Laurent, Mauron Pierre, députés		MA4025.11
Institut Adolphe Merkle – étage supplémentaire		DAEC/DICS
		Cosignataires: 8
Reçu SGC: 11.05.11	Transmis Dir: 20.05.11*	Parution BGC: mai 2011

Dépôt

Nous demandons au Conseil d'Etat de réaliser un étage supplémentaire pour des laboratoires de réserve ou pour d'autres futurs besoins.

Développement

Dans le cadre de la transformation des anciens locaux de la clinique Garcia, projetée il y a trois ans déjà, l'Institut Adolphe Merkle (ci-après l'AMI), destiné aux nanosciences, doit se doter de locaux répondant aux exigences que nécessitent de telles recherches.

En 2008, le Grand Conseil adoptait un crédit d'engagement pour rénover les bâtiments de l'AMI. Depuis ce crédit d'engagement, les mandats d'architectes et d'ingénieurs spécialisés ont été attribués et le projet a évolué positivement et est prêt pour la phase des travaux.

Actuellement, le site se compose de 3 bâtiments bien distincts :

- Les bâtiments A et B qui sont protégés et seront rénovés
- Le bâtiment C qui sera déconstruit et refait à neuf avec des dispositions de locaux adaptés à l'AMI.

Ce projet de bâtiment se compose d'un niveau inférieur partiellement hors sol vu la déclivité du terrain et de 3 niveaux de laboratoires. Le dernier étage sera équipé d'un auditoire pour une petite partie et d'importants locaux techniques pour recevoir les imposantes installations des ventilations des locaux et des chapelles de laboratoires.

Dans le projet actuel mis à l'enquête, les demandes de locaux tant du côté des laboratoires que des bureaux de recherches et salles de réunions satisfont aux exigences de l'AMI. Cependant, la zone où se trouvent ces bâtiments permet de réaliser aisément un étage supplémentaire. Si cet étage supplémentaire n'est pas construit maintenant, il ne pourra pas être construit dans le futur sans engendrer des coûts disproportionnés dus à la technique qui se trouve au dernier étage.

Par le présent mandat, il est demandé au Conseil d'Etat de réaliser directement un étage de réserve dans le cadre de la construction de ce bâtiment. Cet étage peut être équipé directement ou non comme laboratoires de réserve ou affecté à d'autres besoins qu'aura certainement l'AMI dans le futur. Cet étage supplémentaire pourrait éventuellement servir à d'autres fonctions car il est possible selon la configuration actuelle des locaux de réaliser un accès indépendant des laboratoires de l'AMI.

L'expérience a montré que, lors d'une construction, les locaux dits de réserve n'ont jamais attendu longtemps avant que des besoins supplémentaires naissent et qu'ils soient rapidement occupés. De plus, dans une zone où sont réunies plusieurs écoles et hautes écoles supérieures, il serait dommage de passer à côté de l'opportunité qui nous est offerte aujourd'hui.

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat de prêter une attention particulière à cet objet et lui demandons de traiter le plus rapidement possible ce mandat pour des questions de délais de construction.

* * *

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).